

Communiqué de presse

Aux représentant-e-s des médias

25 août 2023

Le Conseil administratif dépose un crédit pour construire la passerelle du Mont-Blanc

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal un crédit de 54'602'000 francs, soit 26'172'000 francs nets une fois les recettes déduites, destiné aux travaux de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, ainsi qu'une délibération foncière.

Situé au cœur la ville, cet ouvrage offrira une nouvelle image contemporaine de la rade et permettra non seulement de renforcer la mobilité douce mais aussi l'attractivité de ce site privilégié pour les Genevois-e-s et les touristes.

« Cette passerelle piétonne sera un véritable atout pour l'image emblématique de la rade, relève Frédérique Perler, conseillère administrative chargée de l'Aménagement, des Constructions et de la Mobilité. Cet ouvrage constituera une promenade piétonne confortable et permettra de boucler enfin le « U cyclable » sur le pont du Mont-Blanc. On créera ainsi de l'espace supplémentaire pour les mobilités douces dans un site où il y aura toujours besoin de place, tant ce lieu de passage s'avère stratégique en plein centre-ville. »

« Plus largement, à l'instar des bains flottants prévus au pied du Jet d'eau ou des animations de qualité comme la Canopée, cette passerelle va permettre aux gens de se réapproprier le lac et les quais », se félicite Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du Département de la sécurité et des sports. « C'est aussi un ouvrage qui permettra de renforcer l'attractivité de la Ville puisque les touristes emprunteront cette passerelle qui offrira un point de vue exceptionnel sur la rade ».

Historique et contexte

Depuis une vingtaine d'années, l'usage du vélo en ville n'a cessé d'augmenter. Sur le pont du Mont-Blanc, les cyclistes se sont rapidement retrouvés en cohabitation difficile avec les piétons, compte tenu de la largeur des trottoirs.

Pour répondre à cette problématique, la Ville de Genève a organisé en 2012 un concours pour l'aménagement d'une nouvelle passerelle destinée uniquement aux piétons. C'est le groupement de mandataires formé par les bureaux Pierre-Alain Dupraz architectes et Ingeni ingénierie structurale qui a remporté le premier prix.

Suite au résultat du concours, il a fallu ensuite négocier âprement avec la Compagnie Générale de Navigation (CGN) qui craignait que certains bateaux de sa flotte ne puissent plus naviguer dans la Rade. Les études menées en collaboration avec la CGN ont permis de trouver une solution concertée qui modifie l'implantation de la passerelle, sans pour autant toucher son concept architectural de base, avec un déplacement de 22 m en amont des deux débarcadères situés en rive gauche (débarcadères du Baromètre et du Jardin Anglais).

Avec la mise en service en 2019 de la piste cyclable unidirectionnelle de 1.70 m, en parallèle du trottoir amont du pont, la situation s'est un peu améliorée, sans pour autant se régler. Le pont du Mont Blanc reste aujourd'hui l'un des ponts les plus fréquentés du Canton et la cohabitation entre les différents usagers est compliquée.

Une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle

Située dans la petite rade en amont du pont du Mont-Blanc, la nouvelle passerelle piétonne permettra de finaliser la promenade piétonne des quais en reliant de façon aisée la rive droite à la rive gauche et vice versa, et de libérer le trottoir amont du pont du Mont-Blanc au profit des vélos. **Cette nouvelle piste cyclable bidirectionnelle** offrira aux vélos la possibilité d'effectuer le U lacustre cyclable de façon continue en reliant les deux pistes cyclables bidirectionnelles situées sur le quai du Mont-Blanc et sur le quai Gustave-Ador.

La passerelle piétonne ainsi que ses emprises émergées et enterrées seront réalisées sur le domaine public cantonal. Le Canton doit, dès lors, autoriser cette occupation de son domaine public, et, selon la réglementation en vigueur, il est prévu que cette autorisation prenne la forme d'une concession d'occupation octroyée à la Ville par le Grand Conseil.

Une passerelle piétonne métallique

La structure projetée de la passerelle est représentative **d'un ouvrage d'art remarquable à l'image du site exceptionnel dans lequel elle s'implante**. Avec sa pile unique décentrée dans le lac (dans l'alignement de l'île Rousseau), la passerelle offre deux portées d'environ 78 m et 156 m, totalisant une longueur de 234 m entre les deux rives. Un encastrement imposant stabilisera l'ouvrage en rive gauche alors qu'un appui simple suffira en rive droite.

Le concept avant-gardiste de la structure de la passerelle avec sa pile unique dans le lac permettra de minimiser les impacts sur les fonds lacustres et donc sur la biodiversité sous-lacustre (par comparaison, le pont du Mont-Blanc dispose de 10 piles d'appui dans le lac).

Le tablier de la passerelle offrira un espace de déambulation confortable aux piétons avec passage libre de 4,8 m de largeur et un banc, adossé au caisson statique de la passerelle et de largeur variable, orienté en direction de la rade, qui accompagnera cette déambulation sur toute la longueur de la passerelle.

L'ensemble du projet ainsi que les aménagements des deux rives seront entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La réalisation d'un tel ouvrage en plein centre de Genève, au-dessus du Lac Léman, nécessitera une préparation et une organisation par étapes très complexes pour minimiser les impacts sur toutes les mobilités, terrestres et lacustres.

Le financement demandé au Conseil municipal se monte à 26'172'000 francs. Retenu dans le cadre du premier projet d'agglomération, l'ouvrage peut aussi compter sur un financement fédéral de 5'270'000 francs et d'un appui cantonal de 13'160'000 francs. Une fondation privée a par ailleurs accepté de soutenir le projet à hauteur de 10 millions de francs.

Contacts :

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Mme Frédérique Perler conseillère administrative par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 – 076 210 48 16 marc.moulin@ville-ge.ch

Département de la sécurité et des sports

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Cédric Waelti, conseiller de direction en charge de la communication 079 596 19 79 cedric.waelti@ville-ge.ch